



## TARIFS DE DEMI-PENSION ET D'INTERNAT 2018/2019

### INSCRIPTION ET MOYENS DE PAIEMENTS

Les étudiants de CPGE du lycée Fermat ont la possibilité de choisir un régime forfaitaire adapté.

Le tarif modulé est dégressif de 4 à 6 déjeuners par semaine

Catégorie	Sept-décembre	Janvier-Avril	Mai-Juillet :	Tarif annuel 2018 (1)
	<b>4 repas</b> ➤ Lundi	Mardi	Jeudi Vendredi	
DP4	178 €	147 €	115 €	440 €
<b>OU</b>	<b>5 repas</b> ➤ Lundi	Mardi Mercredi	Jeudi Vendredi	
DP5	221 €	184 €	145 €	550 €
<b>OU</b>	<b>6 repas</b> ➤ Lundi	Mardi Mercredi	Jeudi Vendredi Samedi	
DP6	262 €	221 €	175.80 €	658,80 €
Internes/Externés	589 €	492 €	395 €	1476 €
Internes	1082 €	902 €	725 €	2709 €

(1) Réparti en trois trimestres inégaux. Les tarifs 2018 sont donnés à titre indicatif, les tarifs 2019 seront fixés par le conseil régional au mois d'octobre.

La restauration du lycée étant fermée à partir du samedi midi, les demi-pensionnaires ayant choisi la formule 6 repas pourront accéder au restaurant universitaire de l'Arsenal, sur présentation de leur carte, pour le déjeuner du samedi. De même les internes et internes-externés pourront y prendre les autres repas du week-end.

Le choix du régime est décidé à l'inscription. Un délai de 2 semaines est laissé à la rentrée aux étudiants, pour changer de catégorie et pour choisir le régime de demi-pensionnaire 4, 5 ou 6 jours.

**Le paiement s'effectuera après réception d'une facture courant octobre.**

**Moyens de paiement :**

☞ **Par internet** : sur le site de l'ENT du lycée (fermat.entmip.fr), onglet « informations pratiques ».

**Dans le dossier d'inscription, il est absolument impératif de nous communiquer, très lisiblement, votre adresse mail.**

☞ **Par carte bancaire** : au service intendance

☞ **Par chèque bancaire** : établi à l'ordre du lycée Pierre de Fermat.

☞ **En espèces** : dans la limite de 300 euros maximum en application de l'article 1680 du code général des impôts.